

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Conseil académique (CAC)

Séance du 1^{er} octobre 2020

1. Le Conseil Académique a approuvé :

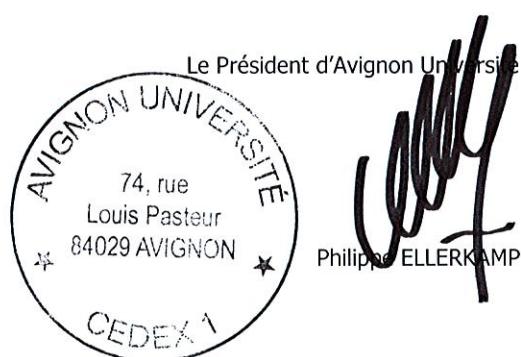
- ❑ le procès-verbal du Conseil académique en séance du 2 mai 2019
- ❑ le procès-verbal du Conseil académique en séance du 20 septembre 2019
- ❑ le procès-verbal du Conseil académique en séance du 28 mai 2020
- ❑ la charte de l'Evaluation des Formations par les Étudiants (EFE)

2. Le Conseil Académique a procédé à :

- ❑ l'élection des membres de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers
- ❑ l'élection des membres de la section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

A noter : l'ensemble des documents sera prochainement consultable sur la plateforme e-Doc de l'Université dans la rubrique [Gouvernance – Conseil académique en formation plénière](#).

Fait à Avignon, le 1^{er} octobre 2020



Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON
UNIVERSITÉ

Service des affaires générales et institutionnelles

CAMPUS HANNAH ARENDT

74 rue Louis Pasteur
84 000 Avignon
+ 33(0)4 90 16 25 25
president@univ-avignon.fr